



Rupture d'un cdd pour un cdi

Par **aitsaoudi**, le **22/11/2008** à **15:07**

Bonjour,

Je suis employée dans une société de joaillerie actuellement en redressement judiciaire.
Je suis en CDD pour une durée de trois mois. Je souhaite rompre mon CDD pour un CDI.

mon problème est le suivant: Ce CDI est précédé d'un CDD de trois mois. Puis je rompre mon CDD ou pas?

Merci pour votre aide.

Cordialement
Hanan

Par **Marion2**, le **22/11/2008** à **19:16**

Bonsoir,

Dans votre cas, ce ne serait pas de rompre un CDD pour un CDI, mais rompre un CDD pour un CDD !

A moins que cet employeur ne vous donne une attestation d'embauche en CDI, vous ne pouvez pas rompre le CDD actuel.

Et êtes-vous sûre que ce CDD se transformera en CDI ?

Soyez très prudente.

Cordialement